

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

) E C R E T N° 44 / PR / MFPTAS

Portant nomination du Directeur de la Caisse
de Compensation des Prestations Familiales et
Accidents du Travail du Dahomey

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :

VU	la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
PR.....: 4	VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;
PC.....: 6	VU le Décret N°54/PC/SGG du 2 Mai 1964, fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
Ministres.....: 8	VU la loi N°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des hauts Fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
D G F.....: 2	VU les nécessités de Service ;
D B.....: 2	SUR proposition du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Affaires Sociales ;
D C.....: 2	Le Conseil des Ministres entendu;
C F.....: 2	
Trésor.....: 2	
Intéressé.....: 1	
MFPTAS et DP...: 6	
S G G.....: 4	
J O R D.....: 1	

) E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur Augustin de CAMPOS, Agent Comptable en service
à la Caisse de Compensation des Prestations Familiales et Accidents du
Travail du Dahomey à Cotonou est nommé Directeur par intérim de ladite
Caisse en remplacement de Monsieur Odon-Brice HOUNKANRIN, appelé à
d'autres fonctions.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date
prise de Service de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey.

Fait à Cotonou, le 17 JUILLET 1965

Par le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU
GOUVERNEMENT



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

VU

LE MINISTRE DES FINANCES DES
AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN



S.M. APITHY

VU

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

